

Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi

Insee Première • n° 1848 • Mars 2021



Un épisode de chômage, mais aussi le passage à temps partiel, la sortie d'un CDI ou un départ à la retraite peuvent fragiliser l'équilibre financier d'un ménage.

La perte d'emploi est l'événement qui a le plus d'impact. Entre 2011 et 2015, 11 % des personnes passent sous le seuil de pauvreté l'année de la perte d'emploi. Leur niveau de vie diminue en moyenne de 4 % par rapport à l'année précédente, où elles avaient une activité salariée. Cette baisse est plus forte pour les personnes vivant seules et celles résidant dans le cœur des agglomérations. Un couple de personnes de sexe différent est en moyenne davantage fragilisé par la perte d'emploi de l'homme que de la femme.

Le passage à temps partiel a un impact plus modéré sur le niveau de vie, d'autant plus lorsqu'il est choisi, notamment lors de l'arrivée d'un enfant.

En moyenne, le niveau de vie des salariés qui quittent un CDI pour un autre type de contrat salarié augmente, en particulier pour les plus jeunes et ceux en emploi sur une faible durée l'année précédente.

Le parcours professionnel des salariés est jalonné de différentes transitions : le passage d'un temps complet à un temps partiel, d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à une autre forme d'emploi, un épisode de chômage ou le début de la retraite. Certaines sont choisies, d'autres subies. Ces changements de la vie professionnelle sont des événements individuels, mais ils ont un impact sur le ménage, en particulier sur son **niveau de vie**. Le niveau de vie d'un ménage est défini à partir de son **revenu disponible** et de sa composition ; le ménage sera considéré comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté** (approche monétaire).

Du point de vue financier, perdre son emploi est un des événements les plus marquants. Le niveau de vie baisse de 4 % en moyenne l'année du passage au chômage ; il rebondit les deux années suivantes, mais ne retrouve pas son niveau antérieur. Cette baisse apparaît contenue : l'observation, sur un pas annuel, de la situation des individus par rapport à l'emploi lisse les à-coups survenus au cours de l'année ; de même, les mécanismes de protection sociale ont le temps de porter leurs effets compensateurs sur le niveau de vie.

L'année de la perte d'emploi, 11 % des personnes concernées passent sous le seuil de pauvreté monétaire (niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois pour une personne seule en 2015)

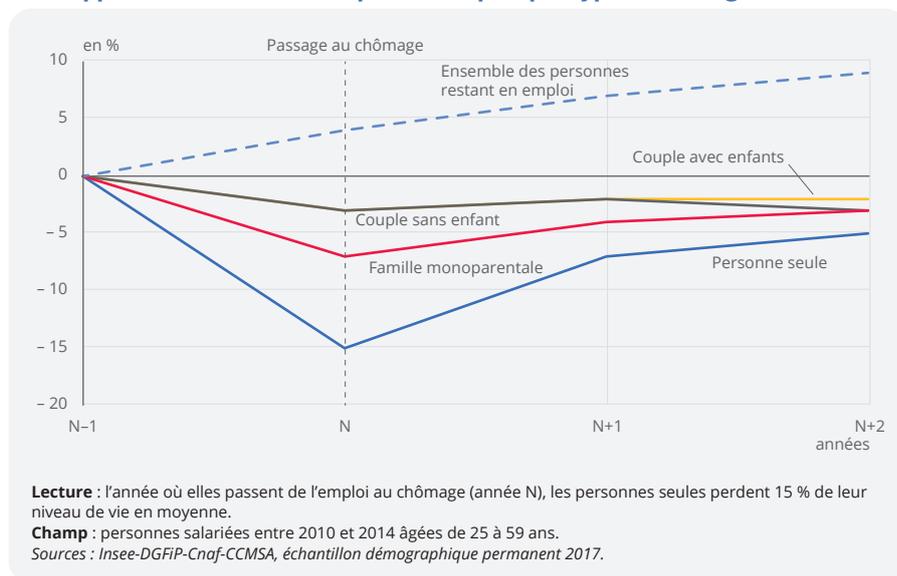
et 15 % au total en comptant l'année suivante. Par comparaison, chaque année, 3 % de l'ensemble des salariés et 1 % des salariés en CDI à temps complet franchissent ce seuil.

Les personnes seules, davantage vulnérables face à la perte d'emploi

La baisse de niveau de vie est plus importante pour les personnes vivant seules que pour les couples. En effet, seules, elles ne peuvent

pas s'appuyer sur d'autres revenus pour compenser financièrement leur perte d'emploi. En moyenne, elles perdent 15 % de leur niveau de vie et 24 % d'entre elles passent sous le seuil de pauvreté ► **figure 1**. Les hommes seuls perdent jusqu'à 16 % de leur niveau de vie contre 14 % pour les femmes seules. Pour les plus jeunes, percevant des revenus plus faibles en début de carrière, la perte d'emploi accentue leur vulnérabilité monétaire. De même, le niveau de vie diminue de 7 % pour les familles monoparentales, souvent les plus précaires.

► 1. Évolution du niveau de vie moyen des personnes entrant au chômage par rapport au niveau avant la perte d'emploi, par type de ménage



Au sein des couples, la baisse de niveau de vie est en moyenne de 3 %, alors même qu'il est supérieur à celui des autres types de ménage. Néanmoins, la perte de revenu de l'un des conjoints n'est pas amortie de la même façon pour tous les couples ► **figure 2**. Elle dépend beaucoup du statut du conjoint et de son revenu. Ainsi, en moyenne, une personne nouvellement au chômage perd 1 % de niveau de vie lorsque son conjoint est en emploi, contre 10 % lorsqu'il est au chômage. Le risque de franchir le seuil de pauvreté est également près de quatre fois plus faible lorsque le conjoint est en emploi (4 % contre 15 %).

Un couple de personnes de sexe différent est, en moyenne, davantage fragilisé par la perte d'emploi de l'homme que de la femme

Au sein des couples, les femmes qui perdent leur emploi vivent en moyenne dans un foyer plus aisé que les hommes dans la même situation (environ 1 500 euros par an de différence) et leur niveau de vie baisse plus faiblement (- 1 % contre - 4 %). Un couple de personnes de sexe différent est donc en moyenne davantage fragilisé par la perte d'emploi de l'homme. En effet, sur la base des seuls **revenus individuels**, les hommes contribuent, en moyenne, davantage que les femmes aux revenus du couple (62 % contre 38 %). Cette différence est due à une plus grande proportion d'inactivité et d'emplois à temps partiel pour les femmes, mais aussi aux inégalités salariales entre femmes et hommes. Ainsi, les hommes étant plus souvent en emploi, les femmes vivent plus fréquemment dans un couple bi-actif lorsqu'elles sont elles-mêmes en emploi.

Les ouvriers : une perte de niveau de vie moindre, mais un plus grand risque de pauvreté

L'année de la perte d'emploi, le niveau de vie diminue plus fortement pour les personnes ayant un niveau de vie élevé avant le chômage : - 9 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, - 3 % pour les employés (souvent des femmes) et - 4 % pour les ouvriers. Cependant, ces derniers sont davantage fragilisés : 14 % passent sous le seuil de pauvreté, contre 12 % pour les employés et seulement 5 % des cadres.

De la même manière, les salariés de 55 à 59 ans sont ceux qui ont le niveau de vie le plus élevé, qui perdent le plus, mais également ceux qui risquent le moins de franchir le seuil de pauvreté, car leur niveau de vie reste en moyenne plus élevé.

Les personnes en emploi plus de 300 jours l'année précédente, dans le cadre d'un ou

► 2. Impact du chômage selon la source principale de revenu du conjoint

en %

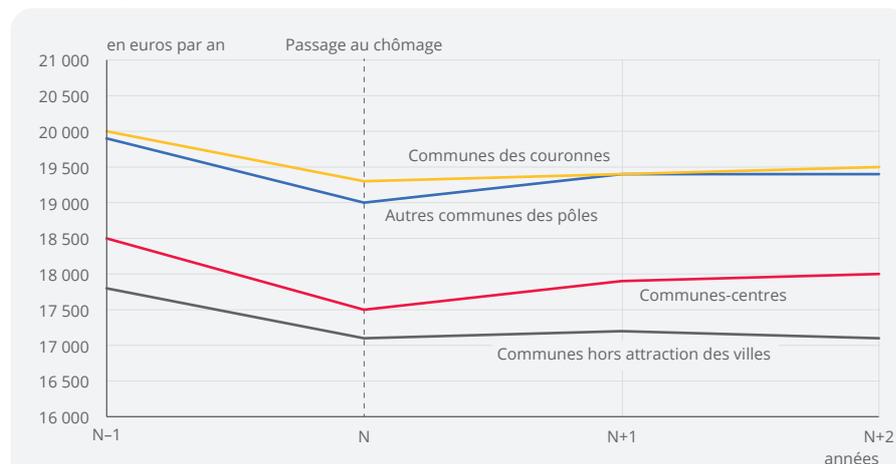
Source principale du revenu du conjoint	Évolution du niveau de vie moyen	Part des personnes passant sous le seuil de pauvreté
Chômage/pension alimentaire	- 10	15
Retraite	- 3	3
Emploi	- 1	4

Lecture : lorsque les revenus d'activité sont la principale source de revenu du conjoint, 4 % des personnes entrant au chômage passent sous le seuil de pauvreté et elles perdent en moyenne 1 % de niveau de vie par rapport à l'année précédente où elles étaient salariées.

Champ : personnes passant au chômage et vivant au sein d'un couple sans enfant de plus de 14 ans.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

► 3. Niveau de vie moyen des personnes entrant au chômage l'année N, par type de commune



Lecture : lorsqu'elles entrent au chômage (année N), le niveau de vie des personnes vivant dans les communes-centres passe de 18 500 euros à 17 500 euros par an en moyenne.

Champ : personnes âgées de 25 à 59 ans passant au chômage entre 2010 et 2014.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

plusieurs contrats, perdent en moyenne 10 % de leur niveau de vie, contre 2 % pour les autres. Pour les personnes au niveau de vie faible, les salaires contribuent moins aux revenus du ménage, les transferts sociaux étant plus importants. L'année du passage au chômage, les minima sociaux représentent ainsi 5 % du revenu disponible du ménage chez les ouvriers, contre 1 % chez les cadres. Par ailleurs, pour les salaires les plus élevés, comme ceux des cadres, les prestations chômage compensent moins bien la perte de rémunération, compte tenu du mode de calcul des allocations.

Une perte de niveau de vie plus importante au cœur des agglomérations

Au sein des **aires d'attraction des villes**, même si les niveaux de vie initiaux ne sont pas les mêmes, la perte financière consécutive au chômage est relativement équivalente dans les différents types de territoires ► **figure 3**, alors que la répartition des catégories socioprofessionnelles ou des types de ménages y diffère. La baisse de niveau de vie consécutive au passage au

chômage est un peu supérieure dans les communes-centres (- 6 %) où les salariés sont plus souvent cadres ou professions intellectuelles supérieures et vivent plus souvent seuls. La baisse de niveau de vie atteint même 10 % à Paris.

Dans les communes hors attraction des villes, aux niveaux de vie plus bas, avec une proportion d'ouvriers plus importante, le recul, l'année de la perte d'emploi, est plus contenu (- 4 %). En revanche, il stagne l'année suivante, signe probable de reprises d'activité plus difficiles, alors qu'il repart à la hausse dans les pôles.

Dans les couronnes, le profil des ménages, davantage de couples que dans les communes-centres, permet de limiter la perte globale à 3 %.

L'impact du passage au chômage varie également selon le contexte local de l'emploi. Ainsi, dans les zones d'emploi où le taux de chômage est moindre (8 % ou moins), les personnes retrouvent leur niveau de vie antérieur moins de deux ans après leur passage au chômage. En revanche, dans les zones d'emploi où le chômage est plus élevé (plus de 8 %), leur niveau de vie est toujours plus bas deux ans après (- 3 %).

Le passage à temps partiel : une perte financière modérée

Le passage à temps partiel influe moins sur le niveau de vie que la perte d'un emploi : il entraîne une baisse de 2 % en moyenne la première année ► **figure 4**. Les années suivantes, à la suite de reprises du travail à temps complet ou d'ajustements de l'activité au sein du ménage, le niveau de vie se redresse, mais n'augmente pas autant que pour les personnes qui restent à temps complet sur la période (respectivement + 2 % puis + 3 %, contre + 7 % puis + 9 %).

Le passage à temps partiel n'a pas le même effet selon qu'il est contraint ou choisi ; ce choix peut résulter d'un calcul économique au sein du ménage. En effet, les personnes subissant un temps partiel sont souvent plus pauvres et ne bénéficient d'aucune compensation financière. En revanche, les personnes qui le choisissent, le plus souvent à l'arrivée d'un enfant, sont plus aisées et peuvent bénéficier d'aides financières destinées à la garde de leur enfant pour compenser la perte de revenus.

La population qui reste à temps partiel est différente de celle qui en sort rapidement

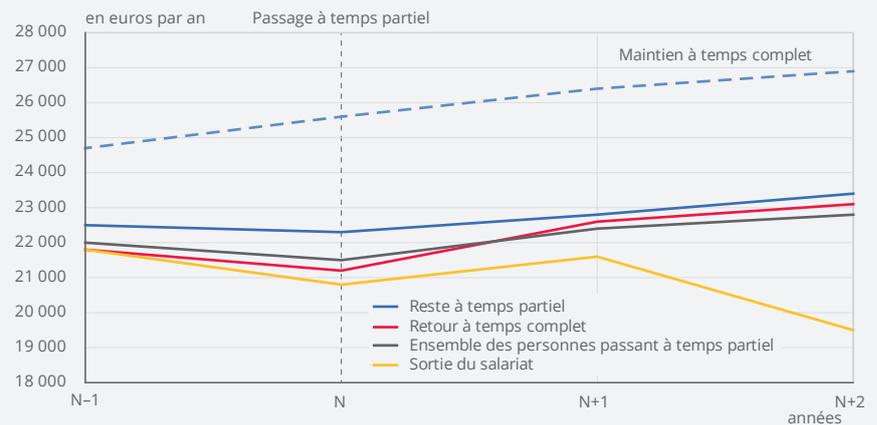
Seulement 33 % des hommes restent à temps partiel au-delà de la première année, contre 44 % des femmes.

Si l'on ne peut pas en distinguer précisément le caractère volontaire ou contraint, le passage à temps partiel est plus souvent lié à la présence d'enfants pour les femmes : ainsi, 60 % des femmes qui restent à temps partiel sont en couple avec enfant(s) et 50 % de celles ayant entre 30 et 35 ans ont un enfant de moins de 3 ans.

Les transferts sociaux peuvent, en partie, expliquer le choix de rester à temps partiel : pour les personnes restant à temps partiel avec un enfant de moins de 3 ans, le complément de libre choix d'activité représente 3 % du revenu disponible du ménage.

À l'inverse, pour d'autres catégories de population, comme les hommes ouvriers, le temps partiel paraît plus souvent subi. En passant à temps partiel, ces derniers perdent 4 % de niveau de vie et 12 % d'entre eux passent sous le seuil de pauvreté. Dès lors, seulement 28 % restent à temps partiel l'année suivante. À titre de comparaison, les femmes classées en professions intermédiaires perdent 2 % de niveau de vie et franchissent rarement le seuil de pauvreté (moins de 3 %) et la moitié d'entre elles restent à temps partiel.

► 4. Niveau de vie moyen des personnes passant à temps partiel l'année N selon leur situation l'année suivante

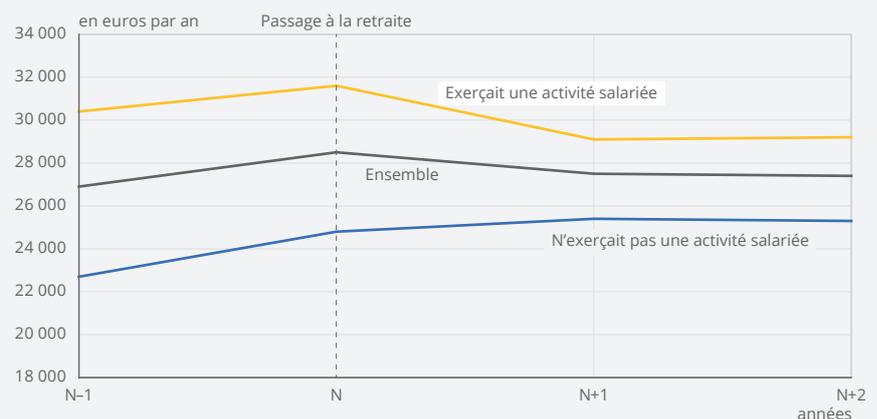


Lecture : parmi les personnes qui passent à temps partiel l'année N, celles qui restent à temps partiel en N+1 ont un niveau de vie moyen de 22 800 euros par an.

Champ : salariés de 25 à 59 ans passant d'un emploi à temps complet vers un emploi à temps partiel et ceux restant à temps complet entre 2010 et 2014.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

► 5. Niveau de vie moyen des personnes passant à la retraite selon qu'elles exerçaient ou non une activité salariée l'année précédente



Lecture : les personnes qui n'exerçaient pas d'activité salariée l'année précédente ont un niveau de vie annuel moyen qui augmente de 22 700 euros à 24 800 euros l'année du passage à la retraite.

Champ : personnes de 60 ans ou plus percevant leur premier euro de retraite l'année N.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

Contrairement au chômage, un niveau de vie élevé préserve plutôt les individus d'une perte importante au moment du passage à temps partiel. L'impact de ce changement professionnel dans les différents types de territoires diffère de celui du passage au chômage. Le niveau de vie baisse le plus fortement dans les communes hors attraction des villes (- 4 %), puis augmente plus modérément les années suivantes.

Le passage d'un CDI vers un autre type de contrat salarié s'accompagne souvent d'une hausse de niveau de vie

Le passage d'un emploi en CDI à un autre type de contrat salarié (principalement

intérim, CDD, contrats aidés, etc.), dit forme particulière d'emploi, s'accompagne en moyenne d'une hausse durable du niveau de vie (+ 3 % la première année, puis + 7 % et + 8 % les années suivantes). Cette hausse est même légèrement supérieure à celle du niveau de vie des salariés restant en CDI sur les quatre années observées.

Le niveau de vie augmente pour chaque type de salariés, y compris ceux qui étaient à temps complet. Le gain est surtout important pour les personnes qui avaient des niveaux de vie bas au départ : les plus jeunes (+ 4 % pour les 25-30 ans), les salariés les moins installés dans l'emploi (+ 5 % pour les 40 % qui ont travaillé moins de 300 jours l'année précédente, contre + 1 % pour les autres salariés).

Les emplois qui succèdent aux CDI sont spécifiques et expliquent ces évolutions ; ce sont par exemple des contrats courts ou des emplois directs par des particuliers-employeurs, qui pour la plupart se succèdent ou se cumulent. Il s'agit souvent de personnel de ménage, assistantes maternelles, serveurs, livreurs, jardiniers ou encore agents de sécurité. Le passage d'un CDI à un autre type de contrat, à une succession de contrats, voire à un cumul de contrats est en moyenne financièrement bénéfique dans ces activités. Les revenus d'activité peuvent aussi être complétés dans certains métiers par des indemnités de chômage (la part du chômage dans l'ensemble du revenu disponible des personnes concernées passe ainsi de 14 % à 23 %). Ces mobilités professionnelles vers des formes particulières d'emploi peuvent être motivées par d'autres aspects financiers ; les indemnités de fin de contrat ou de fin de mission peuvent aussi contribuer à expliquer le gain observé dans ces transitions. De plus, ces salariés ont davantage tendance à diversifier leur activité : seulement 30 % des personnes passant d'un CDI à une forme particulière d'emploi restent dans la même

activité. Cependant, le niveau de vie évolue de façon similaire pour les salariés qui conservent la même activité et pour ceux qui en changent.

Les salariés bénéficient de cette amélioration financière dans tous les types de territoires, mais ceux des pôles en tirent le plus de profit. Dans ces territoires les plus urbanisés, la hausse du niveau de vie l'année suivant le passage d'un CDI à un autre type de contrat se situe entre 8 et 10 %. Les salariés des territoires hors aires d'attraction des villes bénéficient financièrement moins de ce changement, gagnant quand même 6 % de plus en moyenne l'année suivante.

À l'inverse, le passage d'une forme particulière d'emploi vers un emploi en CDI concerne davantage de personnes. Il entraîne également une hausse de niveau de vie (+ 5 %). Il s'agit, pour une part importante, de jeunes en voie d'insertion dans leur premier emploi stable, mais également de personnes aux profils similaires à ceux réalisant la transition de CDI vers une forme particulière d'emploi.

Le passage à la retraite réduit les écarts de niveaux de vie entre les salariés et les autres

Les personnes passant directement du salariat à la retraite ont un niveau de vie plus élevé que les autres (chômeurs ou non-salariés) avant le passage à la retraite (8 000 euros de différence sur l'année). Ils continuent de gagner plus l'année de la retraite (+ 4 %, lié au cumul des revenus du travail et de retraite), mais perdent davantage ensuite : - 4 % l'année suivante ► **figure 5**. À l'inverse, les personnes sans activité salariée l'année précédente gagnent durablement en niveau de vie (+ 9 % puis + 12 %) en substituant les revenus de retraite à une part importante de revenus de chômage. ●

Virginie Fabre, Cédric Lacour (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

L'**échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel d'individus représentant environ 4 % de la population française. Il combine notamment des données fiscales et des informations des recensements de la population et du panel Tous salariés. Les données fiscales permettent d'étudier les évolutions entre 2010 et 2016 des niveaux de vie des personnes subissant un choc professionnel.

Le champ de l'étude est restreint aux personnes de 25 ans ou plus, qui déclarent leurs revenus à l'administration fiscale.

Les transitions professionnelles sont observées chez les salariés de 25 à 59 ans selon leur situation au 31 décembre de chaque année. Cet unique enregistrement du statut professionnel des individus chaque année empêche de mesurer les effets de plusieurs changements en cours d'année (allers-retours entre emploi et chômage par exemple) ou de savoir précisément à quel moment de l'année les transitions interviennent et peuvent donc conduire à minorer l'impact monétaire. Le passage à la retraite est défini par le premier euro de retraite gagné par les individus de 60 ans ou plus.

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les **revenus individuels** correspondent aux revenus d'activité (salaires perçus, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles), aux allocations chômage et aux pensions de retraite. Ce sont ici les revenus nets imposables déclarés aux impôts. Les pensions alimentaires, qui visent à compenser partiellement les dépenses pour les enfants, ne font pas partie des revenus individuels (mais sont prises en compte dans le niveau de vie). Ces revenus sont exprimés en euros 2015.

Le **seuil de pauvreté** est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Le zonage en **aires d'attraction des villes** identifie des **pôles**, communes ou ensembles de communes, caractérisés par une forte densité de population et un nombre d'emplois et d'habitants élevé, ainsi que leurs couronnes, déterminées grâce à l'intensité des flux domicile-travail entre le pôle et sa périphérie.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H.**, « Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite », *Insee Première* n° 1792, février 2020.
- **Lacour C.**, « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 64, octobre 2018.
- Fiche « Couples, familles et vie active », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
C. Lesdos-Cauhapé
P. Glénat

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP211848
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

@InseeFr

